

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la gestion de la mondialisation

Quatrième session, Partie II
19-21 novembre 2007
Bangkok

**PLANIFICATION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: POINTS DE VUE SUR LA
«GESTION DE LA MONDIALISATION» EN TANT QUE THÈME DU DIALOGUE
RÉGIONAL INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ENVIRONNEMENT ET
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, ET SUR LES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE L'ESPACE**

(Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Par sa résolution 63/3 du 23 mai 2007, la Commission a décidé de reporter à sa soixante-quatrième session l'examen de son appareil de conférence, y compris ses priorités thématiques et sectorielles et son appareil subsidiaire. À cet égard, elle a demandé au Secrétaire exécutif de faciliter un processus efficace de consultation des membres et membres associés concernant l'examen global et approfondi de l'appareil de conférence de la Commission et de faire rapport sur les résultats de ces consultations à sa soixante-quatrième session.

Le présent document passe en revue les principales questions concernant l'examen demandé et résume les points de vue exprimés par les délégations dans les questionnaires qui leur ont été distribués à sa troisième session en 2006 concernant le fonctionnement du Comité de la gestion de la mondialisation (partie II).

Dans le cadre du processus de consultation prescrit par la résolution, le Comité est invité à donner son point de vue sur la «gestion de la mondialisation» en tant que thème du dialogue régional intergouvernemental sur l'environnement et le développement durable, et les technologies de l'information, de la communication et de l'espace.

Historique

1. L'appareil de conférence constitue la base sur laquelle fonctionne la Commission. Il est le principal mécanisme de gouvernance dont la fonction est d'assurer que les activités de la Commission correspondent aux besoins et priorités de ses membres (voir annexe).

2. Les trois comités thématiques – réduction de la pauvreté, gestion de la mondialisation et problèmes sociaux émergents – ont été créés en 2002. En 2006, pour faire en sorte que les grandes questions sectorielles puissent être traitées avec efficacité dans un cadre thématique, il a été décidé que les sessions du Comité de la gestion de la mondialisation seraient scindées en deux segments – partie I: Commerce international et investissements, infrastructure et facilitation des transports et tourisme, et partie II: Technologies de l'information, de la communication et de l'espace; environnement et développement durable.

I. EXAMEN EN COURS DE L'APPAREIL DE CONFÉRENCE DE LA COMMISSION

3. Par sa résolution 63/3 du 23 mai 2007, la Commission a décidé de reporter à sa soixante-quatrième session l'examen de son appareil de conférence, y compris ses priorités thématiques et sectorielles et son appareil subsidiaire. À cet égard, elle a demandé au Secrétaire exécutif de faciliter un processus efficace de consultation entre membres et membres associés concernant l'examen global et approfondi de l'appareil de conférence de la Commission et de faire rapport sur les résultats de ces consultations à l'occasion de la soixante-quatrième session de la Commission.

4. L'adoption de la résolution 63/3 a été précédée de nombreuses consultations au sein du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission. Ces consultations ont révélé que a) la participation insuffisante des capitales, b) les ordres du jour trop généraux, et c) l'absence de résultats concrets après les réunions, étaient des questions indissociables à prendre en compte par les États membres lorsqu'ils examineraient l'appareil de conférence.

II. FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE LA GESTION DE LA MONDIALISATION (PARTIE II)

5. À la précédente session du Comité de la gestion de la mondialisation (partie II), en octobre 2006, des questionnaires d'évaluation avaient été distribués et remplis par les délégations participantes.

6. Les réactions ont été dans l'ensemble positives. Environ la moitié des délégations ayant répondu être «tout à fait d'accord» pour dire que les débats tenus pendant la session avaient amélioré leur compréhension des questions.

7. S'agissant de l'organisation de la session, environ la moitié des délégations a estimé que les points de l'ordre du jour étaient d'actualité et pertinents. Un tiers a trouvé que les documents d'avant-session avaient été diffusés en temps utile.

8. Des délégations ont fait des suggestions pour améliorer les futures sessions du Comité: a) distribuer les documents de travail aux pays membres dans les délais afin qu'il soit possible de consulter les capitales, b) réfléchir aux moyens d'augmenter le nombre d'États membres participant aux sessions du Comité, en apportant, par exemple, un soutien aux pays en développement sans littoral, c) veiller à ce que le rapport de la session reflète la teneur des discussions plutôt que les vues du secrétariat, d) respecter l'ordre du jour.

III. CONCLUSION

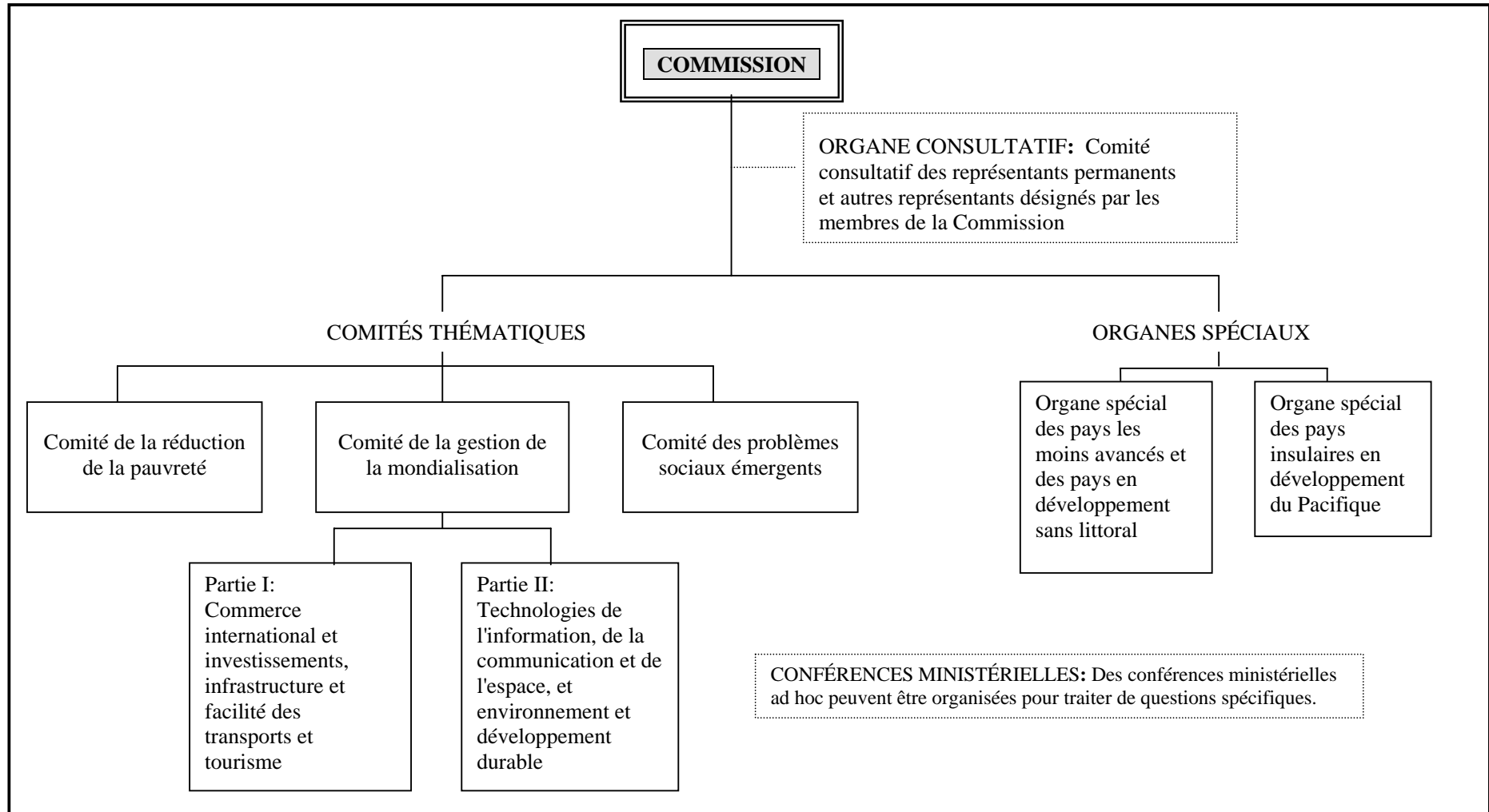
9. Il est essentiel que la CESAP poursuive ses réformes pour renforcer la pertinence et l'impact de son action par des résultats concrets dont tous les États membres puissent bénéficier. À cet égard, les membres du Comité sont invités à faire connaître leurs points de vue sur la «gestion de la mondialisation» en tant que thème du dialogue régional intergouvernemental sur l'environnement et le développement durable, et sur les technologies de l'information, de la communication et de l'espace, notamment quant à son efficacité pour ce qui est de a) partager l'expérience sur l'environnement et le développement durable et sur les TICE; b) conseiller le secrétariat sur la mise en œuvre des segments du programme de travail se rapportant à ce thème; et c) faire à la Commission des recommandations concernant les activités à mettre en œuvre en matière d'environnement et de développement durable et en matière de TICE.

10. En outre, compte tenu des consultations menées actuellement au titre du réexamen de l'ensemble de l'appareil de conférence de la Commission, le Comité pourrait souhaiter réfléchir aux moyens de a) mieux prendre en compte les besoins et priorités des États membres dans l'ordre du jour de ses futures sessions, notamment en définissant de façon plus précise les différents domaines thématiques, b) en assurant une plus grande interactivité et des discussions plus approfondies lors des futures sessions du Comité, et c) en renforçant la contribution du Comité aux sessions de la Commission.

11. Pour compléter les vues du Comité en tant que tel, les délégations sont invitées à faire part individuellement de leurs idées et de leurs suggestions au moyen du questionnaire d'évaluation qui leur a été distribué. Les questionnaires remplis seront collectés par le secrétariat à la fin de la session du Comité.

Annexe

APPAREIL DE CONFÉRENCE DE LA CESAP*



* L'appareil de conférence actuel a été établi en application de la résolution 61/1, du 18 mai 2005, sur l'examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission.